

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 mai 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 28 mai 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Philippe KLEIN.

Excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Objet : reprise de l'ancien photocopieur par GRENKE – Copie EST

Vu le contrat passé entre le maire, représentant de la commune, d'une part et Grenke – Copie EST, d'autre part, pour la location d'un photocopieur et un ordinateur, en date du 19 octobre 2009 ;

Vu la lettre du 3 avril 2010 de BNP Paribas Lease Group invitant la commune à payer son solde débiteur majoré d'une indemnité de retard s'élevant à 247,64 € relatif au loyer du photocopieur faisant l'objet d'un contrat de location n° 00021442 liant la commune à Toshiba – Janze Copy ;

Vu la lettre du 15 avril 2010 de Toshiba nous demandant de payer 510,55 € relatif aux frais de résiliation du contrat d'entretien n° CJ2068 portant sur le photocopieur de l'école, contrat liant la commune à Toshiba ;

Considérant que lors de la conclusion du contrat avec Grenke – Copie- EST, il était convenu que ladite société se charge de la résiliation des contrats de location et d'entretien liant la commune à Toshiba ;

Considérant que les résiliations n'ont pas eu lieu à temps ; que les loyers étaient donc dus ; que la commune a du payer les montants demandés (mandats 65, 66 et 84) ;

Considérant que Grenke – Copie EST s'est engagé à nous faire un geste commercial pour ces désagréments ;

Le conseil municipal,

Entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE le maire à émettre un titre de recettes d'un montant de 225,15 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mai 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 31 mai 2010.

Le maire
Alain North